

Lettre hebdomadaire du Préfet de Bretagne et d'Ille-et-Vilaine n°82 – Le 6 novembre 2015

# Patrick Strzoda, Préfet de Bretagne et d'Ille-et-Vilaine vous invite à prendre connaissance de l'actualité des services de l'État en région

## Actualité gouvernementale

Déplacement à Rennes d'Emmanuel Macron, Ministre de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique, vendredi 6 novembre 2015



En savoir +

Le Ministre de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique s'est rendu à l'Adie (association pour le droit à l'initiative économique) de Rennes, association reconnue d'utilité publique qui aide des personnes exclues du marché du travail et du système bancaire à créer leur entreprise et donc leur propre emploi grâce au microcrédit. Emmanuel Macron a assisté à une séance de formation « Créa'jeunes » sur le thème « auto-entreprise et micro-entreprise », avec des jeunes porteurs de projets.

Le Ministre de l'Économie a dans un second temps échangé avec des créateurs d'entreprises accompagnés par l'Adie, sur leur parcours, les freins et leviers susceptibles d'être mobilisés pour faciliter la création. Cette table ronde a permis aux créateurs de s'exprimer sur leur micro-entreprise et le développement du travail indépendant.

#### **Elections**

## Élections régionales : le vote par procuration



<u>En savoir +</u>

Le vote par procuration permet à un électeur absent le jour d'une élection, de se faire représenter, par un électeur inscrit dans la même commune que lui. La démarche se fait au commissariat, à la gendarmerie, au tribunal d'instance ou auprès des autorités consulaires. Le formulaire à compléter est disponible en ligne .

La personne qui donne procuration (le mandant) désigne librement la personne qui votera à sa place (le mandataire). Le mandataire doit toutefois répondre à deux conditions : être inscrit dans la même commune que son mandant (mais pas forcément être électeur du même bureau de vote, ni du même arrondissement) et ne pas avoir reçu d'autre procuration en France.

## Citoyenneté

## Réforme de l'asile : création d'un guichet unique régional des demandeurs d'asile à Rennes



En savoir +

La loi relative à la réforme de l'asile a été promulguée le 29 juillet 2015. Cette refondation de grande ampleur doit permettre d'adapter l'asile aux défis actuels : ouvrir de nouvelles garanties aux demandeurs d'asile, renforcer l'efficacité du dispositif, réduire les délais de traitement de demandes mais également limiter le recours à la procédure d'asile pour des fins qui lui sont étrangères.

Afin d'améliorer et de simplifier les démarches administratives des demandeurs d'asile, un guichet unique régional regroupant les agents de la préfecture d'Ille-et-Vilaine et ceux de l'Office français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII) est mis en place à la préfecture d'Ille-et-Vilaine à Rennes depuis le 2 novembre 2015.

## Le service civique : un engagement pour la jeunesse, une opportunité pour les collectivités



En savoir +

Associations, services de l'État, établissements publics et collectivités territoriales peuvent recruter des jeunes volontaires en Service civique. En Bretagne, les associations représentent plus de 80% des recrutements

En Bretagne, les associations représentent plus de 80% des recrutements de volontaires tandis que les collectivités ne représentent actuellement que 8% des organismes agréés.

Par leurs diversités de compétences et d'actions, les collectivités sont en mesure d'offrir de nombreuses missions dans les 9 domaines du Service civique : solidarité, santé, éducation pour tous, culture et loisirs, sports, environnement, mémoire et citoyenneté, développement international et action humanitaire, et intervention d'urgence en cas de crise.

Vous êtes une collectivité qui souhaite recruter ? Rapprochez-vous de la Direction régionale de la jeunesse et des sports et de la cohésion sociale de Bretagne et de la Direction départementale de cohésion sociale et de la protection des populations d'Ille-et-Vilaine.

## Environnement - Développement durable

#### Le bilan Plan régional santé environnement 2 est en ligne



Le Plan régional santé environnement 2 (PRSE 2) breton, approuvé par le Préfet de région en août 2011 et mis en œuvre par la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement, le Conseil Régional et l'Agence Régionale de Santé de Bretagne, a constitué le cadre de référence de l'action en santé environnement dans la région pour les années 2011 à 2015.

Les membres du réseau du PRSE se sont réunis au premier semestre 2015 pour dresser un bilan du PRSE 2 et formuler des recommandations pour la mise en œuvre du PRSE 3 dont les travaux d'élaboration débuteront au 1 er trimestre 2016.

En savoir +

#### Consommation

## Circuits courts : des initiatives locales, régionales, nationales pour favoriser une consommation et une économie locales.



En savoir +

Un circuit court est un mode de commercialisation des produits agricoles qui s'exerce soit par la vente directe du producteur au consommateur, soit par la vente indirecte, à condition qu'il n'y ait qu'un seul intermédiaire entre l'exploitant et le consommateur. Aujourd'hui, 1 producteur sur 5 vend en circuit court (21 % des exploitants).

De plus en plus de consommateurs achètent des produits du terroir directement auprès des producteurs, soit par internet soit en se rendant directement à la ferme. Les enseignes de supermarchés y adhèrent progressivement, notamment pour la viande, ainsi que la restauration collective. Un site recense des initiatives nationales, régionales et locales qui valorisent les productions locales, les circuits courts.

#### Solidarité

## Dispositif d'accueil et d'hébergement d'urgence période hivernale 2015-2016



En savoir +

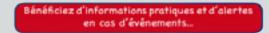
Chaque année, le renforcement du dispositif d'accueil et d'hébergement d'urgence en période hivernale est mis en œuvre du 1er novembre 2015 au 31 mars 2016.

Durant cette période, l'État mobilise ses moyens, en liaison avec plusieurs associations de solidarité et de secourisme (Croix rouge, Secours Populaire ...) pour répondre aux situations de grande précarité des personnes sans abri. Les prestations accessibles aux personnes en errance (ex : aide alimentaire, Samu social, accueil de nuit, le 115) sont renforcées et le Système intégré d'accueil et d'orientation (SIAO), système d'information qui régule les demandes d'hébergement, porte une vigilance accrue aux situations des personnes en détresse.













Toute l'actualité des services de l'État en Bretagne et en Ille-et-Vilaine sur :

www.ille-et-vilaine.gouv.fr/ www.bretagne.gouv.fr/

Directeur de la publication : Patrick Strzoda, Préfet de Bretagne, Préfet d'Ille-et-Vilaine

<u>Crédits photos</u>: Service Régional de la Communication Interministérielle, Ministère de l'Intérieur, Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Bretagne, Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, Croix Rouge.







